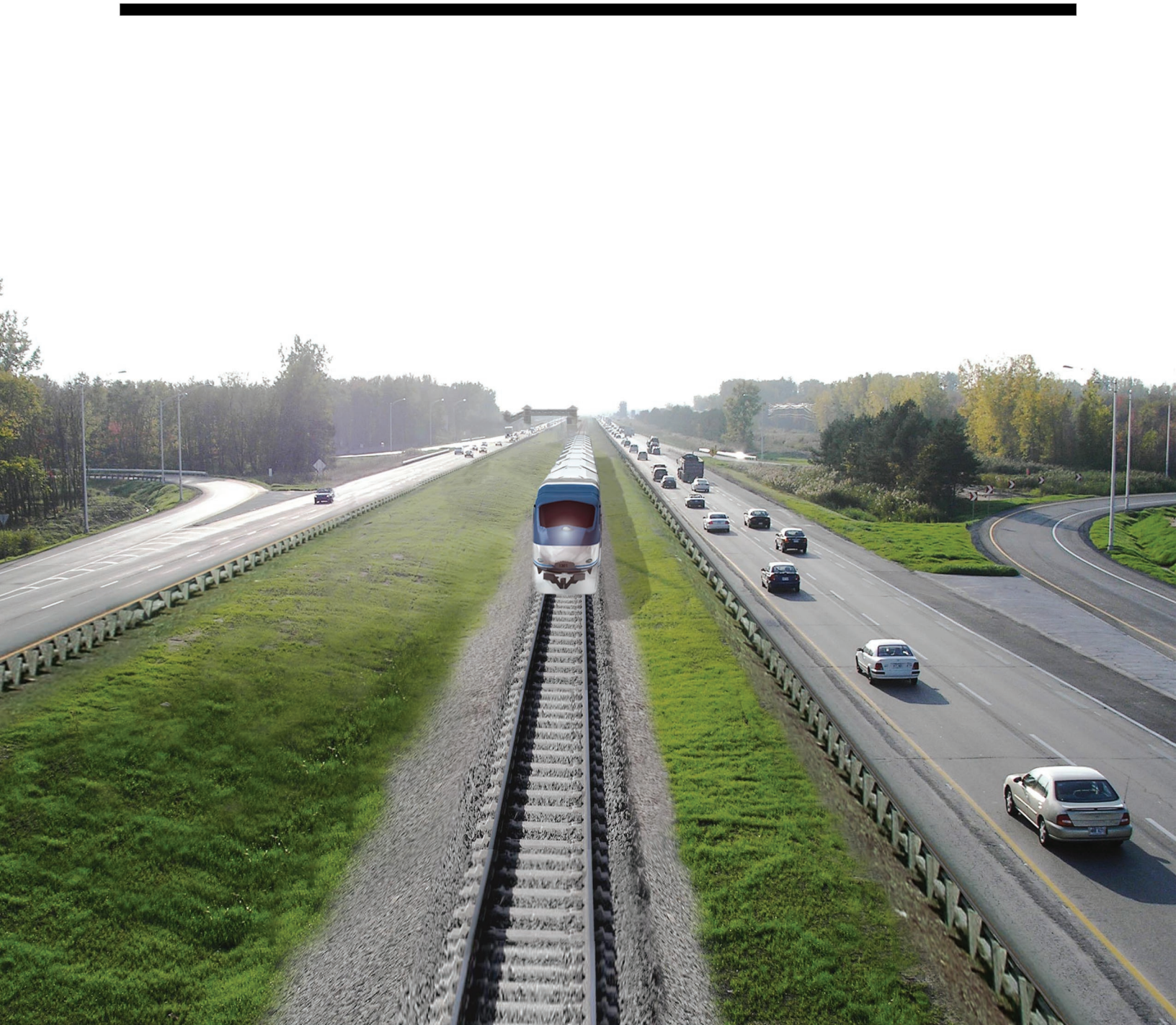


# Le Consortium DS-SM-HMM

Groupement composé de :

DESSAU



Agence métropolitaine de transport



# Le Consortium DS-SM-HMM

---

Agence Métropolitaine de Transport

Train de l'Est

Étude d'impact sur l'environnement

Réponse aux questions 2 et 3 du document DQ15 du BAPE

Préparé par :



---

Jimmy Roberge, M. Env.  
Chargé de projets

Approuvé par :



---

Carmen Pelletier, M. Env.  
Responsable – Impacts

## **Groupement DS-SM-HMM**

1060, Université, Bureau 600  
Montréal (Québec) Canada, H3B 4V3  
Téléphone : 514.281.1010  
Télécopieur : 514.281.1060



## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
RÉPONSES AUX QUESTIONS ET COMMENTAIRES .....	3

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Emplacement des milieux boisés sur les terrains de General Dynamics et dans la partie est du Grand marécage .....	5
--	---

## LISTE DES ANNEXES

Annexe A	Tableau présenté à la page 4 du document PR 5.2.1 disponible sur le site Internet du BAPE
----------	---



## INTRODUCTION

Le présent document renferme les réponses aux questions 2 et 3 formulées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre de la préparation du rapport de la commission chargée de l'examen du projet du Train de l'Est de l'AMT.

Le document reprend le libellé de chacune des deux questions telles que formulées dans le document DQ15 transmis par le BAPE en date du 3 février 2009, suivie de la réponse à la question.





## RÉPONSES AUX QUESTIONS ET COMMENTAIRES

### Milieus humides

*QC-2. Selon l'étude d'impact (PR3.1, p. 90), le Grand marécage est constitué d'une superficie boisée comprenant plusieurs peuplements forestiers humides ainsi qu'une tourbière et comporte une diversité végétale importante. Selon la figure présentée au document DA9, l'Agence précise que 0,2 ha de milieu humide serait perdu par l'éventuelle implantation de l'emprise ferroviaire. Par ailleurs, selon le tableau du document PR5.2.1, p. 4, on précise que 0,76 ha de feuillus humides serait coupé dans la partie est du Grand Marécage. La commission comprend donc que l'empiètement dans le Grand marécage serait alors d'un hectare au total.*

*Toutefois, tel qu'indiqué dans le document PR5.2.1, p. 3, l'AMT précise que la compensation touchera la superficie empiétée de 0,2 ha de milieux humides. Bien qu'aucune entente ne soit encore convenue à propos des mesures de compensation sur ce plan, l'AMT a-t-elle l'intention de compenser également le 0,76 ha de boisés humides qui pourrait être coupé dans le Grand marécage?*

- R-2 Les informations mentionnées dans le tableau de la page 4 du document PR 5.2.1 (présenté à l'annexe A) avaient pour objectif de répondre à la question du MDDEP (voir la page 3 du document PR5.2.1), laquelle demandait à ce que soit estimée la superficie des milieux boisés qui seront affectés par le projet. En d'autres termes, l'objectif consistait à identifier les milieux boisés qui seront traversés par l'emprise de la nouvelle voie ferrée.

Ce tableau a été complété à l'aide des données de la carte écoforestière produite par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) et datant de 2005. Dans le cadre de ces inventaires forestiers, le MRNF utilise la terminologie « feuillus humides » pour décrire les peuplements dont la surface terrière est occupée à plus de 50 % par l'orme, le frêne noir, l'érable argenté et, dans une plus faible proportion, le bouleau jaune, le peuplier baumier et l'érable rouge. Ces espèces constituent des plantes facultatives ou obligées des milieux humides (à l'exception de certaines espèces d'ormes et du bouleau jaune). Cela ne signifie pas que 50 % de la surface terrière soit occupée par des espèces dites facultatives ou obligées des milieux humides d'après la définition utilisée par le MDDEP pour délimiter les milieux humides soumis à la LQE puisque cette définition tient compte également des plantes herbacées et des arbustes. Par conséquent, même si les cartes écoforestières font référence à des peuplements de « feuillus humides », cela ne veut pas dire que tous ces peuplements correspondent dans la réalité à des milieux humides au sens de la loi.

Compte tenu que les cartes écoforestières sont conçues à une grande échelle, les descriptions attribuées aux différents peuplements forestiers correspondent à des peuplements relativement homogènes mais dont les pourtours sont plus ou moins précis. Ces cartes ne peuvent pas être utilisées seules pour délimiter des milieux humides devant être protégés au sens de la loi. Une photo-interprétation spécifique à l'analyse des milieux humides et des inventaires au terrain constituent les outils privilégiés pour identifier et délimiter avec précision les milieux humides dans un secteur donné. Ainsi, des relevés de terrains sporadiques ont été réalisés afin de valider la délimitation des milieux humides qui avait été préalablement effectuée à partir des photos aériennes. La superficie estimée de 0,2 ha de milieu humide affecté a donc été établie à partir des photos aériennes du secteur. Il faut également souligner que les relevés de terrain tiennent compte des strates herbacée, arbustive et arborescente plutôt que de la seule strate arborescente, comme c'est le cas pour les cartes écoforestières.

Par ailleurs, il importe de rappeler que, conformément à ce qui a été mentionné dans le document PR5.4 intitulé « Réponse à la 4<sup>ème</sup> série de questions du MDDEP », le promoteur du projet s'est engagé à procéder spécifiquement à la caractérisation du milieu humide MH-1 situé dans la partie *est* du Grand marécage. Demandé par le MDDEP, cet exercice de caractérisation sera réalisé au printemps 2009 et permettra d'évaluer

l'importance du milieu humide et de valider avec exactitude la superficie à compenser qui avait été estimée à partir de la photo-interprétation.

Ajoutons que dans le tableau de la page 4 du document PR 5.2.1, les superficies boisées qui ont été calculées incluent les marécages arborés identifiés en tant que milieu humide lors de l'observation des photographies aériennes, de même que les milieux boisés qui n'ont pas été considérés comme des milieux humides. Par exemple, l'élément « Partie est du Grand marécage près du chemin de la Presqu'île » et dont la superficie est de 7 640 m<sup>2</sup> (ou 0,76 ha) comprend le milieu humide MH-1 de 0,2 ha et un milieu boisé occupant le reste de la superficie.

Il importe aussi de rappeler que le choix du tracé sur le terrain en remblai non végétalisé occupé par l'entreprise Recyclage AIM permet de minimiser les superficies de milieux boisés qui devront faire l'objet de travaux de déboisement.

## Milieux boisés

*QC-3 En complément au tableau de la page 4 du document PR5.2.1, quelle est la superficie visée par le déboisement de la bande boisée située en marge d'une terre agricole au nord-est du chemin de la Presqu'île, entre le chemin de la Presqu'île et la propriété de l'entreprise Recyclage AIM Ltée?*

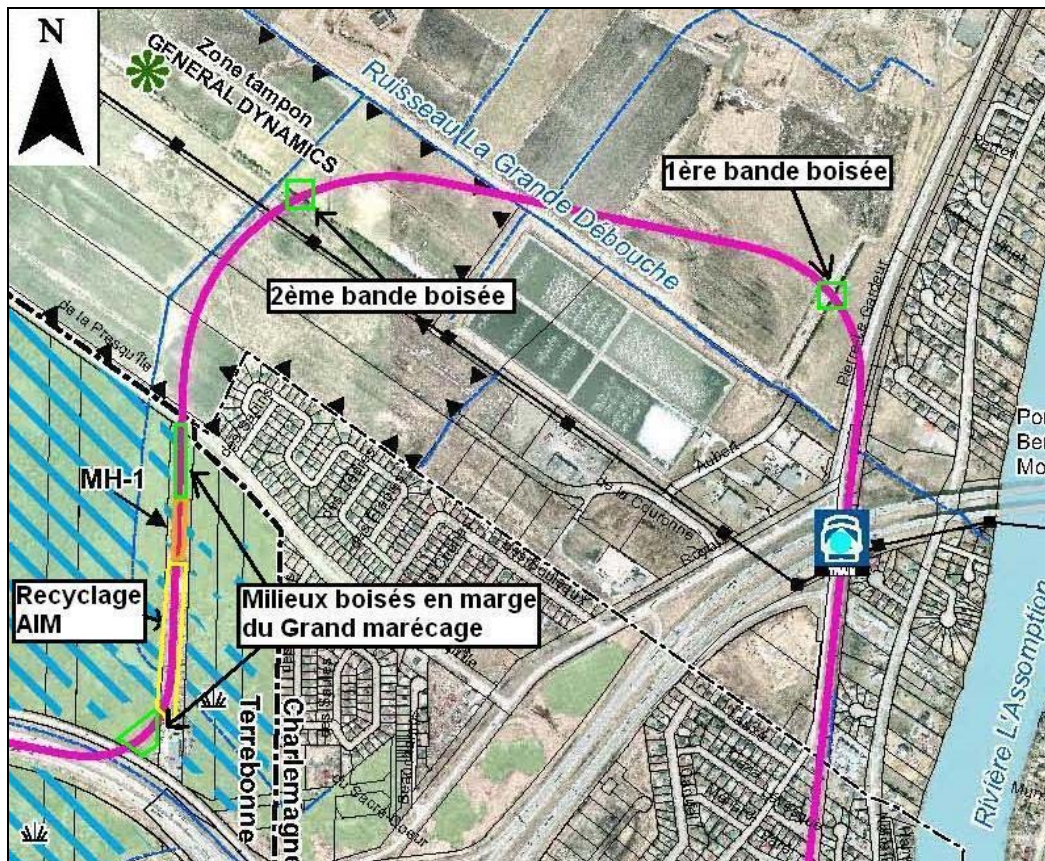
R-3 À la suite d'une discussion téléphonique entre un représentant du consortium DS-SM-HMM et une analyste du projet pour la commission du BAPE chargée de l'examen du projet du Train de l'Est, il a été précisé que cette question fait référence au contenu du tableau de la page 4 du document PR5.2.1 et aux indications présentées au dernier paragraphe de la page 260 du rapport principal de l'étude d'impact sur l'environnement (document PR 3.1).

Dans le tableau de la page 4 du document PR5.2.1, on mentionne que des rangées d'arbres d'une superficie de l'ordre de 360 m<sup>2</sup> feront l'objet de travaux de déboisement sur les terrains de General Dynamics. Cette superficie boisée comprend la bande boisée servant d'écran visuel le long du boulevard Pierre-Le Gardeur et qui occupe un espace correspondant à environ 180 m<sup>2</sup>. La seconde bande boisée est également située sur le site de General Dynamics et occupe une superficie comparable et équivalant à environ 180 m<sup>2</sup>. Le regroupement de ces deux rangées d'arbres correspond à l'élément du tableau de la page 4 du document PR5.2.1, lequel s'est vu attribuer une superficie totale de 360 m<sup>2</sup>.

Le secteur boisé de plus grande envergure correspond aux espaces boisés, incluant le milieu humide MH-1, situés entre le chemin de la Presqu'île et le chemin des Quarante Arpents, mais situés à l'extérieur des terrains utilisés par Recyclage AIM pour leurs opérations. Ce secteur correspond à celui possédant une superficie de 0,76 ha et qui est présenté au tableau de la page 4 du document PR 5.2.1.

La figure 1 illustre l'emplacement de ces divers éléments boisés.

Figure 1 – Emplacement des milieux boisés sur les terrains de General Dynamics et dans la partie est du Grand marécage





## Annexe A

**Tableau présenté à la page 4 du document PR 5.2.1 disponible  
sur le site Internet du BAPE**



TABLEAU PRÉSENTÉ À LA PAGE 4 DU DOCUMENT PR 5.2.1

Localisation	Superficie totale (m <sup>2</sup> )	Superficie touchée dans le cadre du projet		Importance
		(m <sup>2</sup> )	%	
Stationnement de la gare de Charlemagne	13 680	9 930	72,6	Description : jeune peuplement en régénération (espèces pionnières telles que le bouleau gris et le peuplier faux-tremble) sur ancienne friche et sur dépôts marins présentant un drainage imparfait. Importance : faible.
Stationnements de la gare de Repentigny	--	--	--	Quelques arbres feuillus et arbustes (espèces pionnières).
Terrains de General Dynamics	--	360	--	Rangées d'arbres le long de fossés et constituées de jeunes feuillus d'espèces fréquentes et de quelques résineux (pins). Importance : faible.
Partie est du Grand marécage près du chemin de la Presqu'île	2 933 380	7 640	0,3	Description : peuplement de feuillus humides inéquien et de classe d'âge de 30 ans (orme, frêne noir, érable argenté, bouleau jaune, érable rouge), sur dépôts marins présentant un mauvais drainage. Importance : moyenne.
Stationnement de la gare de Terrebonne	133 475	28 125	21,1	Description : peuplement de feuillus avec dominance de bouleau blanc et gris, accompagné de peuplier faux-tremble et d'érable rouge de classe d'âge de 30 ans sur dépôts marins présentant un drainage imparfait. Importance : moyenne.
Stationnement et gare de Mascouche	388 015	12 430	3,2	Description : jeune peuplement en régénération sur ancienne friche et érablière à feuillus tolérants inéquiens (bouleau blanc, bouleau gris, bouleau jaune, peupliers) sur dépôts marins présentant un drainage imparfait. Importance : moyenne.